



Carros, le lundi 27 mai 2024

173

ARRETE MUNICIPAL 30/24-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU FOYER RURAL
LORS DE LA MANIFESTATION " CARROS ENTRO NO JOGA DA GINGA"
DU VENDREDI 31 MAI 2024 AU SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles , L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;
Vu la demande du service associatif COUTURE-BROCHON Isabelle en date du 24 mai 2024 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation organisée par l'association ' E CASA DE BAMBA' du vendredi 31 mai 2024 au samedi 01 juin 2024, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking du foyer rural de 20h à minuit.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules du vendredi 31 mai 2024 au samedi 01 juin 2024 sur une dizaine de places du parking foyer rural au fond près de la salle de 20h à minuit.
ARTICLE 2 - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de NCA 72h avant.
ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.
ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.
ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

